

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2018

Présents :

M. Gérard TREMEGE
M. Patrick VIGNES
Mme Josette BOURDEU
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE
Mme Fabienne LAYRE CASSOU
M. André BARRET
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. Jacques LAHOILLE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
Mme Anne-Marie ARGOUNES
M. Michel AUSINA
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
Mme Ginette CURBET
Mme Andrée DOUBRERE
M. Michel DUBARRY
M. Serge DUCLOS
M. Jacques GARROT
Mme Geneviève ISSON
M. Christian LABORDE
Mme Evelyne LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Michel LEHMANN
M. Roger LESCOUTE
M. Alain LUQUET
Mme Myriam MENDES
M. Ange MUR
Mme Michèle PHAM-BARANNE
Mme Evelyne RICART
M. François RODRIGUEZ
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Francis TOUYA
M. Guy VERGES
M. Bruno VINUALES
Mme Chantal MORERA
Mme Madeleine NAVARRO
M. Laurent PENIN
M. Jean-Christian AMARE
Mme Elisabeth ARHEIX
M. Jean-Pierre BALESTAT
Mme Marie-Paule BARON
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
M. François-Xavier BRUNET
M. Jean-François CALVO
Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
Mme Anne CANDEBAT REQUET
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE RODRIGUEZ
M. Jean-Noël CASSOU
M. Philippe CASTAING
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Jean-Louis CAZAUBON
Mme Marie-Françoise CRANCEE
Mme Annette CUQ
M. Pierre DARRE
M. Daniel DARRE
M. Jean-François DRON
M. Laurent DUBOUIX
Mme Suzan DUCASSE
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Michel FORGET
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Jean-Bernard GAILLANOU
M. Alain GARROT
Mme Simone GASQUET
M. Romain GIRAL
M. Charles HABAS
M. Paul HABATJOU
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Sylvie MARCHE
M. Vincent MASCARAS
M. Pierre MONTOYA
M. Michel SAJOUX
M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA
M. Robert SUBERCAZES

Mme Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER
Mme Danielle RENAUD
M. Michel RICAUD
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Céline ROULET
M. Paul SADER

M. Jean-Marie TAPIE
M. Laurent TEIXEIRA
M. Jean TOUYA
Mme Maryse VERDOUX
M. Philippe JOUANOLOU

Excusés :

M. Marc GARROCQ
M. Philippe SUBERCAZES
Mme Christiane ARAGNOU
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Emmanuel DUBIE
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Alain TALBOT
Mme Marie-Pierre VIEU
M. Michel BONZOM

Mme Elisabeth BRUNET
M. Denis DEPOND
Mme Christiane DURAND
Mme Martine FOCESATO
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. Yves PIETTE
M. Christian ZYTYNSKI

Pouvoirs :

Mme Fabienne LAYRE CASSOU donne pouvoir à M. Jean-Claude BEAUQUESTE
Mme Christiane ARAGNOU donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE
M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE
M. Emmanuel DUBIE donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne pouvoir à M. Jean-Michel LEHMANN
M. Alain TALBOT donne pouvoir à M. Claude LESGARDS
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M. Jean BURON
M. Michel BONZOM donne pouvoir à M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Denis DEPOND donne pouvoir à M. Bernard LACOSTE
Mme Christiane DURAND donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Martine FOCESATO donne pouvoir à Mme Simone GASQUET
M. Jean-Marc LACABANNE donne pouvoir à M. Romain GIRAL
M. Paul LAFAILLE donne pouvoir à M. Jacques GARROT
M. Pierre LAGONELLE donne pouvoir à Mme Michèle PHAM-BARANNE
M. Yves PIETTE donne pouvoir à M. Jean-Michel SEGNERE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à M. Yannick BOUBEE

Absents :

M. Gérald CAPEL
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Yves CARDEILHAC
M. Georges CASTRES
M. Marcel DE LA CONCEPTION

M. Jean-Michel DUCLOS
Mme Laure JOUBERT
M. Charles LACRAMPE
M. Cédric PIRIS

*

* *

M. LE PRESIDENT : Chers collègues avant de commencer la séance, je vais vous demander, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir vous lever pour que nous puissions respecter une minute de silence en la mémoire de Raymond ERRAÇARRET.

Merci à tous.

Je déclare la séance ouverte. Avant de commencer à examiner les points qui vont être soumis à votre approbation, je voudrais vous donner quelques informations. Nous avons un nouveau conseiller communautaire. Il s'appelle Philippe JOUANOLOU, et il succède à Georges ASTUGUEVIEILLE, qui a souhaité demander à son adjoint de le représenter au sein de notre Conseil Communautaire. Monsieur JOUANOLOU vous êtes le bienvenu, et au nom de tous nos collègues, je souhaite que nous fassions du bon travail ensemble. Ensuite, je vous informe de la démission de Marie-Pierre VIEU en sa qualité de membre du bureau. Nous aurons, éventuellement, à élire un nouveau membre du bureau. Nous verrons le moment venu. Le point 17 de l'ordre du jour est retiré. Nous devons attendre des éléments complémentaires non fournis à ce jour. Quand nous examinerons la délibération 24, je vous expliquerai pourquoi un article de cette convention, l'article n° 3 ne sera pas soumis à notre approbation, pour l'instant en tout cas. De même dans la délibération n° 24, les points relatifs au compte rendu, le CRAC, qui nous sera présenté par la SEPA et la CACG, feront l'objet d'une présentation en fin de séance. Je voudrais aussi remercier les Maires, de notre Communauté, qui ont reçu, il y a quelques semaines, un questionnaire concernant le système de transport public de la Communauté d'Agglomération. J'ai été agréablement surpris, ainsi que Jean-Christian PEDEBOY, devant la rapidité de vos réponses. 76 % des Maires consultés ont répondu. Merci, non seulement pour la rapidité des réponses, mais également pour le réalisme dont vous avez fait preuve, et votre objectivité. Vous avez compris qu'il y avait des choses qui sont possibles, et d'autres non. Cela transparait dans les réponses. Je voudrais vous remercier pour votre sens des responsabilités en la matière. Nous ferons au mieux avec Jean-Christian PEDEBOY et toutes les personnes qui travaillent avec nous sur le problème du transport public, pour satisfaire le maximum de demandes dans la mesure de ce qu'il sera possible de faire financièrement. Je vous propose maintenant, d'examiner les points soumis à délibérations. D'abord avez-vous des remarques à faire sur le compte rendu du Conseil Communautaire du 31 janvier ? Est-ce qu'il y a des remarques particulières, des amendements, des modifications ? Non. Est-ce que je peux considérer qu'il est adopté ? Y a-t-il des abstentions, ou des votes contres ? Le compte rendu est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Y a-t-il des questions concernant les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire ? Elles figurent dans les dossiers qui vous ont été envoyés. Pas de questions ? Parfait. Madame MENDES acceptez-vous d'être secrétaire de séance ?

Mme MENDES : Oui Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Bien. Souhaitez-vous que l'on procède à l'appel ? Vous avez tous signé à l'entrée ? Vous pouvez constater que le quorum est largement atteint. On va dispenser Madame la secrétaire, de procéder à cet appel.

Mme MENDES : Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Vous êtes secrétaire de séance, et vous signerez avec moi les comptes rendus. Alors le 1^{er} point soumis à votre approbation.

DELIBERATION N° 1

CONVENTION CADRE PLURIANUELLE ACTION COEUR DE VILLE DES COMMUNES DE TARBES ET LOURDES

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Je ne vous demande pas de me prouver que vous avez bien lu intégralement la convention qui figure dans le dossier. Néanmoins, y a-t-il des questions particulières ? La phase de déploiement du programme sera mise en œuvre jusqu'au 31 décembre 2022. Des actions prêtes, dites matures, en cohérence avec ce programme pourront d'ailleurs être financées dès 2018, sans attendre la finalisation du diagnostic et du projet cœur de ville, et il y a pour Tarbes et Lourdes des opérations retenues pour 2018. Des questions ? Madame le Maire de Lourdes, vous voulez ajouter quelques choses ? Non ? Etes-vous d'accord avec cette délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2

CONTRAT GRAND SITE OCCITANIE DE LOURDES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3

DM N° 3 - BUDGET PRINCIPAL

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à la majorité avec 113 voix pour et 8 abstentions.

M. FEGNE : Merci Monsieur le Président. En fait il y a 3 DM qui se suivent. Les projets de délibérations 4, 5 et 6 qui concernent juste des ajustements techniques sur des budgets annexes.

DELIBERATION N° 4

DM N° 2 - BA HOTELS D'ENTREPRISES

Lecture de la délibération

M. FEGNE : Si vous voulez, Monsieur le Président, je passe à la 5 et on fait les 3 en même temps ?

M. LE PRESIDENT : Oui.

DELIBERATION N° 5

DM N° 3 - BA ASSAINISSEMENT EX CCB

Lecture de la délibération

DELIBERATION N° 6

DM N° 2 -BA ASSAINISSEMENT EX CCM

Lecture de la délibération

M. FEGNE : Si vous souhaitez plus de détails sur ces opérations, on peut répondre. Madame BAUBAY, je pense.

Propositions adoptées à l'unanimité.

DELIBERATION N° 7

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BA AMENAGEMENT ZAC PARC DE L'ADOUR

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à la majorité avec 113 voix pour et 9 abstentions.

DELIBERATION N° 8

DM N° 2 - BA LOCATION TELEPORTS ET IMMEUBLES EX CCCO

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION LIBRE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions ? Je voudrais féliciter, et remercier le Président de la CLECT, ainsi que tous ceux qui ont participé à ces travaux. Ce sont des réunions qui ne sont pas simples. Des questions ?

M. SEVILLA : Oui, Monsieur SEVILLA, Maire de Gayan.

M. LE PRESIDENT : Allez-y je vous en prie.

M. SEVILLA : Comme tout le monde, j'ai les chiffres devant les yeux, je suppose que ce n'est pas le budget des communes. Ce sont un montant d'attribution pour les écoles ?

M. LAHOILLE : Oui, absolument.

M. SEVILLA : Je trouve ça pharaonique, quand je fais des comparaisons, je vais citer personne, mais on connaît tous à peu près notre budget et quand je vois les sommes allouées, c'est à peu près, ces sommes-là, à peu près la moitié du budget de certaines communes, certaines petites communes, de 200 à 300 habitants, voire 100. Voilà. Alors je trouve que ça fait beaucoup, ça c'est un constat que je fais. Je sais que vous avez pris sur le budget, sur le

compte administratif de l'année dernière, ça c'est un constat. Alors je sais que vous avez pris sur le budget, sur le compte administratif l'année dernière, ça c'est un constat, par contre j'ai une question, est ce que depuis qu'il n'y a plus les rythmes scolaires, ces communes-là sont passées aux 4 jours, donc si elles sont passées aux 4 jours, il n'y a plus de périscolaire, donc il y a moins de dépenses. Est-ce que vous y avez travaillé ? Ou est-ce que tout le monde est resté aux 4 jours ½.

M. LAHOILLLE : Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je vais demander à Jacques LAHOILLE de répondre. Mais je vous rappelle que les chiffres qui vous sont présentés là, ont été largement discutés, débattus avec les communes concernées dans le cadre de la CLECT. Si aujourd'hui on vous les présente, c'est que l'ensemble des communes ont donné leur accord. Donc Jacques si tu veux bien ajouter quelque chose.

M. LAHOILLLE : Oui, juste pour préciser, on est parti des comptes administratifs 2017, ce sont des dépenses réelles, authentifiées, après on rend la compétence scolaire, périscolaire, petite enfance aux communes, on ne peut pas verser directement au SIMAJE, au Syndicat, donc on rend aux communes, la répartition qu'on a fait c'est la somme totale, un peu plus de 7 millions de dépenses divisés par la population INSEE des communes de 2018. Alors effectivement dans le tableau il y a des communes qui n'ont pas d'école, mais ces sommes qu'ils vont percevoir, ce sont des sommes qu'ils vont reverser au SIMAJE pour le fonctionnement du SIMAJE, mais ne vous inquiétez pas que la Présidente du SIMAJE a les chiffres et elle demandera aux communes les sommes qui sont inscrites.

M. LE PRESIDENT : Qui veut répondre encore ? Josette BOURDEU ?

Mme BOURDEU : Moi je voudrais répondre en tant que Présidente du SIMAJE. Alors effectivement, nous avons l'habitude d'exercer cette compétence scolaire, périscolaire, extrascolaire et petite enfance, en Communauté de Communes, ne serait-ce que la CCPL, et ensuite la Baronnie des Angles, la Baronnie des Angles qui était avec la CCPL et la Communauté de Communes de Batsurguère. Donc cette compétence est partie à l'agglomération, et par décision du Conseil Communautaire elle a été rendue aux communes. Donc elle est partie à l'agglomération avec des dépenses en face. Ces dépenses elles nous reviennent, il a été décidé que le financement des écoles était partagé, comme l'a dit Jacques, par rapport à la population des communes, mais cet argent ne va pas dans le budget des communes, enfin il va dans le budget des communes mais il est immédiatement transféré, on le demande tous les trimestres, et bientôt on va le faire tous les mois, aux communes pour pouvoir exercer cette compétence en commun dans le cadre du SIMAJE. Je voudrais revenir sur votre affirmation qu'il n'y a plus de périscolaire, alors là je suis vraiment désolée, mais je ne sais pas comment vous faites dans vos communes, mais nous quand même, même si on est passé à 4 jours on organise du centre aéré le mercredi, on ouvre les écoles le matin à 7h30, donc il y a la garderie et du périscolaire jusqu'à 8h45 que les cours commencent, il y a du périscolaire à la pause méridienne, il y a du périscolaire aussi de 16h15 à 18h30, heure de fermeture des écoles. Donc le périscolaire n'est pas complètement supprimé et nous avons décidé d'en faire un moment intéressant pour les enfants, en liaison avec le projet éducatif des écoles, et surtout de notre PEDT que nous renouvelons sur le territoire, avec les différents axes du PEDT. Donc nous avons un périscolaire riche, varié, qui fait appel à des intervenants extérieurs, et nous espérons bien rentrer dans le plan mercredi, d'ailleurs demain nous avons la visite de Madame la Rectrice à POUYFERRE, parce que justement Monsieur le Directeur de l'Académie a décidé de montrer à la Rectrice, comme exemple, les écoles du SIMAJE et en particulier l'école de POUYFERRE, pour parler du plan de l'obligation de la maternelle, d'être inscrit à l'école à partir de 3 ans, mais aussi pour parler du plan mercredi, comme nous avons l'intention de le mettre en place sur notre territoire.

M. LE PRESIDENT : Merci Josette. Jean-Claude tu veux ajouter quelque chose, après je passerai la parole à Michel DUBARRY.

M. BEAUQUESTE : Moi je voulais rajouter, simplement, à chaque fois on repart avec cette histoire du scolaire, du périscolaire, ça commence même des fois à être un peu fatigant. Je vous rappelle juste qu'on a amené la fiscalité avec, quand on est arrivé on a amené la fiscalité à l'agglomération, on avait levé 16% de plus de fiscalité, au niveau de la CCPL pour pouvoir financer les travaux scolaires et le scolaire, donc c'est de l'argent qu'on a amené, qui est dans le financement de l'agglomération et qui nous a simplement été rendu, c'est tout, au travers et par les communes, et nous les communes nous l'avons rendu au SIMAJE. On a volé personne, et on ne vole personne.

M. LE PRESIDENT : Michel DUBARRY.

M. DUBARRY : Merci Monsieur le Président. Donc moi c'est un peu la même intervention que Jacques SEVILLA, je m'excuse on ne s'était pas concerté, autrement on ne répéterait pas les mêmes choses. Donc moi je constate que quand on observe les sommes qui sont proposées à la reversion pour chaque commune, elles correspondent à peu près à la recette de fonctionnement communal. C'est-à-dire le total de la fiscalité propre plus les dotations de l'état. Puisque le total ne figure pas dans la délibération, je l'ai fait, il est de 7 256 067 euros. J'ai fait aussi quelques ratios et quelques comparatifs, 7 256 087 euros divisés par 21 508 c'est le nombre d'habitants concernés par cette reversion, c'est-à-dire Lourdes plus les satellites, je ne sais plus si c'est Batsurguère, ce doit être Batsurguère oui, ça fait 337 euros par habitant. Ces communes vont percevoir 337 euros par habitant en moyenne, bon qui sera reversé au SIMAJE comme vous l'avez expliqué, bon ça c'est un fait. 7 256 000 divisés par 120 000 habitants de la Communauté de Communes ça fait 60 euros par habitant, ce qui veut dire que 60 % des impôts qui sont perçus par la Communauté d'Agglomération, je me suis trompé, ce n'est pas une Communauté de Communes, 60 % des impôts qui sont perçus par la Communauté d'Agglomération vont repartir pour la compétence scolaire de Lourdes et de son pays. Pour terminer, attendez s'il vous plaît, me perturbez pas, vous allez me faire perdre. Pour terminer, 7 256 000 euros, alors je ne sais pas combien il y a d'enfants sur Lourdes et son pays, j'ai estimé à la louche à 1 250, je ne sais pas si les chiffres sont exacts ou pas, vous allez peut-être me le confirmer ou me l'infirmier, donc 7 256 000 divisé par 1 250 enfants, ça fait 5 804 euros par enfant, 5 804 euros par enfant. 1 250, je ne sais pas combien il y en a. Combien ? Alors c'est encore plus favorable, je n'avais pas les chiffres je suis parti sur 1 250. Monsieur le Président je termine. Donc 7 256 087 euros divisés par 1 250 enfants, bon il y en a un peu moins donc ça fait encore plus sur la sortie, ça fait 5 800 euros par enfant.

Mme BOURDEU : Mais qu'est-ce que vous mélangez les choux et les navets quand même.

M. DUBARRY : Attendez !

Mme BOURDEU : Non attendez c'est pas possible.

M. DUBARRY : Attendez j'ai pas fini moi.

Mme BOURDEU : Non mais je ne peux pas vous laissez parler

M. DUBARRY : Mme BOURDEU je n'ai pas fini moi. Est-ce que je peux finir ?

Mme BOURDEU : Finissez.

M. DUBARRY : D'accord, merci. 7 256 000 divisés par 1 250 enfants, ça fait 5 800 euros par enfant. Donc je pose la question, quel est l'heureux Maire qui peut se permettre de participer

à hauteur de 6 000 euros pour les enfants de son école ? Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

M. LE PRESIDENT : Mme BOURDEU.

Mme BOURDEU : Alors d'abord je vous rappelle que le transfert de compétences n'est pas que pour les écoles, il y a aussi les crèches, les multi-accueils, ça s'appelle SIMAJE parce qu'on fait aussi du multi-accueil, et que nous avons 2 crèches sur Lourdes, sur le territoire, 1 crèche de 25 places et 1 de 60 places. Donc n'oubliez jamais cette compétence petite enfance, puisque entre autres nous reversons plus d'un million d'euros de participation aux 2 structures multi-accueils. Donc moi je pense que vous faites des amalgames très faciles, et que ça n'a aucun rapport avec la réalité. Nous avons, comme l'a très bien dit Jean-Claude BEAUQUESTE tout à l'heure, c'est une fiscalité qui avait été prélevée au niveau de la Communauté de Batsurguère, comme de celle du Pays de Lourdes, et que donc c'est ce qui servait pour réaliser ces compétences, et puisque le Conseil Communautaire n'a pas voulu garder cette compétence, et nous l'avons voté avec vous, c'est normal que les moyens affectés à ces compétences reviennent aux communes. Je ne comprends pas que vous ne l'entendiez pas. Après quand vous dites que ce sont les impôts de tous les habitants de l'agglomération qui payent ça, non ce n'est pas vrai, je ne peux pas, on ne peut pas vous laisser dire des choses comme ça, c'est pas possible, c'est argent il a été transféré par la CCPL et par la Communauté de Communes de Batsurguère, et il revient sur la compétence.

M. LE PRESIDENT : Je crois que c'est ça qu'il faut rappeler. Ce qui est rendu là, c'est ce que les Communautés de Communes de l'époque nous avaient versé. A partir du moment où on leur rend ces charges que nous n'avons plus à payer, et bien on leur rend aussi les ressources qu'ils nous ont transférées. Je ne vois pas où est le problème.

Mme BOURDEU : Je voudrais rajouter donc que chaque commune va recevoir son attribution de compensation, qu'elle va reverser au SIMAJE, et que nous avons donc un budget de fonctionnement et d'investissement. Vous le savez très bien, sur le fonctionnement nous avons des charges de personnel, nous sommes dans une situation qui n'est pas fantastique vous savez, et mon but, en tant que Présidente, c'est de faire du budget avec exactement ce que perçoivent les communes sans appeler sur les budgets des communes pour venir compenser les éventuels déficits du SIMAJE. Donc nous sommes dans un exercice très serré, et loin d'être facile et plutôt délicat.

M. LE PRESIDENT : Bien y a-t-il d'autres questions ? Oui Jean BURON.

M. BURON : Oui moi c'est une remarque, un problème de fond que j'avais faite d'ailleurs, lors de la dernière commission de coopération intercommunale. Dans le cadre de la réforme de la loi NOTRe, Madame la Préfète, la précédente, Madame Gaëlle je ne sais pas quoi,

M. LE PRESIDENT : BAUDOUIN-CLERC

M. BURON : C'était très rapidement penchée pour liquider des syndicats, et voilà qu'aujourd'hui on recrée des syndicats, pas seulement sur cette situation, mais on recrée des syndicats. Alors qu'est-ce qu'il faut comprendre dans tout ça ? On les supprime, par exemple le Syndicat d'adduction d'eau potable de Tarbes Nord, et maintenant on recrée des syndicats. Alors comment il faut comprendre tout ça ? C'est une incohérence de l'Etat qui est totale, que je voulais simplement souligner.

M. LE PRESIDENT : Je me permets de dire qu'en l'occurrence, nous avons été bien contents, et ce n'était pas évident du tout, que la Préfète actuelle nous donne l'autorisation de créer un nouveau syndicat. Sinon nous étions obligés de conserver ces compétences, et non seulement de les conserver, mais de demander aux autres communes de nous les transférer.

On avait demandé l'autorisation de créer 2 syndicats, un pour les écoles, un pour les crèches. Refus ! On a donc plaidé avec Josette et Jean-Luc, pour qu'on nous en accorde au moins un, c'est ce fut fait. Mais sur le fond je suis d'accord avec toi.

M. BURON : Alors il va falloir recréer d'autres syndicats. Puisqu'il y a un précédent, il faut en créer un autre. Si je prends le syndicat d'adduction d'eau potable, on supprime tout ça alors qu'ils ont un vécu et qu'ils ont une connaissance du terrain. On va recréer une usine à gaz. Voilà ce qu'on va créer.

Mme BOURDEU : Oui cher Jean. Je voudrais te répondre par rapport au SIMAJE. Heureusement

M. BURON : Je n'ai pas parlé uniquement du SIMAJE, j'ai parlé sur le problème de fond.

Mme BOURDEU : Oui j'entends bien le problème de fond, et je suis d'accord avec toi, la loi NOTRe avait pour but, avait dans ses buts, dans ses objectifs de supprimer les différents syndicats je l'entends. Dans le cas présent du SIMAJE heureusement que nous avons eu l'autorisation, car de toute façon il avait une volonté du Conseil Communautaire de rendre cette compétence aux communes, et si chaque commune qui a une école dans le territoire du SIMAJE avait dû gérer son école avec les sommes reversées et bien c'était impossible, c'était totalement impossible. Donc nous avons fait un syndicat, mais de réelle solidarité territoriale pour accueillir dans les meilleures façons les enfants du territoire de Lourdes et de tout le territoire, et de Batsurguère et de l'ancienne Baronnie des Angles.

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Est-ce que Jean-Claude PIRON veut dire quelques choses sur le syndicat de l'eau ? Pour expliquer à Monsieur BURON, pourquoi, car c'est dans le cas d'une prise de compétence par l'agglomération.

M. PIRON : Oui effectivement, il va y avoir un transfert de la compétence pour l'assainissement au 1^{er} janvier 2020. A l'heure actuelle il y a plus de 80 structures qui ont été recensées sur notre communauté d'agglo, qui gèrent soit la production, la vente ou l'assainissement de l'eau, et à partir de tout ça il devrait rester à peu près 1/3 des syndicats. Alors effectivement peut-être qu'on créera un syndicat, qu'on créera un service, pour l'instant on ne sait pas on a un bureau d'études qui travaille là-dessus. Mais si on fait le parallèle avec la GEMAPI, il y avait 35 structures, il en reste 5. Donc on a créé un grand syndicat, le syndicat mixte de l'Adour, mais on en a supprimé beaucoup. Donc on va vers une simplification de syndicat de beaucoup plus grande ampleur de ce qu'ils étaient à l'heure actuelle. Ce que veut éviter le législateur, c'est ce petit maillage de syndicats qui en fait n'ont aucune interconnexion entre eux. Voilà.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur PIRON.

Proposition adoptée à la majorité avec 107 voix pour et 15 abstentions.

DELIBERATION N° 10

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES FORESTIERES D'OCCITANIE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES PORTANT SUR UNE ETUDE PROSPECTIVE BOIS ENERGIE DE TERRITOIRE.

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11

ADHESION A L'ASSOCIATION BOIS ENERGIE 66

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Je pense qu'il n'y a pas de remarque à cette adhésion. Si, oui Madame ISSON.

Mme ISSON : C'est une remarque positive, Monsieur le Président, que je voudrais faire par rapport à tout ça, et par rapport aux actions de la Communauté d'agglomération autour du bois énergie qui, me semble-t-il, est un atout au niveau économique pour notre agglomération. Donc merci pour tout ce travail.

M. LE PRESIDENT : Merci à vous Madame. C'est bien de dire quand ça va. Y a-t-il d'autres remarques ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12

MODIFICATION DE LA DENOMINATION DU SYNDICAT MIXTE DE L'AGGLOMERATION TARBAISE

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Monsieur PIRON maintenant l'exonération de la TEOM.

M. PIRON : Non Monsieur le Président d'abord il y a une motion pour la mise en place d'une « contribution climat énergie » par le gouvernement.

M. LE PRESIDENT : Oui excusez-moi. Allez-y.

DELIBERATION N° 13

MOTION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE « CONTRIBUTION CLIMAT ENERGIE » PAR LE GOUVERNEMENT

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14

EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15

TAXE GEMAPI - VOTE DU PRODUIT 2019

Lecture de la délibération

M. PIRON: Alors pourquoi 840 000 euros ? Donc ce produit a été calculé de la façon suivante. Au niveau des cotisations pour le PETR, Pays de Lourdes et Vallée des Gaves, 550 000 euros, soit 275 000 euros de fonctionnement et 275 000 euros en investissement. C'est exactement la même somme que l'an dernier. Pour le Gave de Pau aval, nous avons mis 25 000 euros, mais il y aura des subventions qui seront à déduire. Pour l'Adour amont, le nouveau syndicat Adour amont 143 000 euros de cotisations, cela reste inchangé par rapport à l'an dernier, c'étaient les anciennes cotisations du SMGA plus l'adhésion des 63 communes nouvelles. Ensuite 180 000 euros de travaux prévus par les syndicats au préalable, 10 000 euros pour le Souy et le Mardaing, 10 000 euros pour l'Alaric, tout ça c'est de l'entretien des végétations, et 160 000 euros pour l'Adour médian. En fait ce sont 260 000 euros de travaux avec 100 000 euros de subventions. Et nous avons provisionné 52 000 euros pour le lancement des dossiers de déclaration d'intérêt général sur les bassins versants de l'Echez, du Souy Mardaing, de l'Alaric et du PAPI Echez. Pour l'Arros 5 000 euros. Pour le Syndicat Mixte de la Gespe, s'il perdure, 2 000 euros. Pour le Gabas 5 000 euros. Ensuite nous avons les salaires de la CATLP, le service Environnement, pour la brigade bleue 122 000 euros, et les actifs que nous devons transférer au SMA. Au niveau des dépenses, si on fait l'addition de toutes les dépenses que j'ai citées, nous sommes à 1 084 000 euros, donc 436 000 euros d'investissement, 275 000 euros pour le PLVG, 160 000 euros pour le SMA, et 649 000 euros en fonctionnement. Les recettes sont versées directement aux syndicats et à déduire de nos cotisations. Je vous ai parlé de 840 000 euros alors que nous avons des dépenses de 1 084 000 euros c'est simplement parce que nous avons 240 000 euros d'excédent de l'an dernier, c'est-à-dire les 160 000 euros des actifs des syndicats qui ont été dissout et 90 000 euros de subventions de travaux qui ont été reporté en attente d'une déclaration d'intérêt général, donc on n'a pas pu les faire cette année, ils seront faits l'an prochain. Donc en fait le montant reste inchangé par rapport à l'an dernier 840 000 euros.

M. LE PRESIDENT : Merci de ces explications très précises. Est-ce qu'il y a des questions pour en savoir plus? Je crois que là c'est parfait.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16

CREATION DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER ET DESIGNATION DES MEMBRES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : C'est le point qui a été retiré, on passe au point 18.

DELIBERATION N° 18

CONVENTIONS RELATIVES AU FORFAIT POST-STATIONNEMENT (FPS) ENTRE LA CATLP ET LES COMMUNES DE LOURDES ET DE TARBES

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Pas de questions ? Oui. Rémi CARMOUZE ?

M. CARMOUZE : Juste pour savoir si cette convention devra être signée tous les ans, où c'est renouvelable tacitement ?

M. LE PRESIDENT : Normalement elle doit être signée tous les ans. Y a-t-il d'autres questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 19

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC (OSP) DE LA LIAISON AERIEENNE DE TARBES LOURDES PYRENEES VERS PARIS ORLY

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Jean-Christian. Avez-vous des questions ? Oui François RODRIGUEZ.

M. RODRIGUEZ : Une question. Pourquoi la seule Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées participe ? Pourquoi la Ville de Lourdes, qui est quand même concernée, ne participe pas et la Ville de Tarbes participe ? Je ne sais pas, c'est l'interrogation.

M. LE PRESIDENT : Mon cher François, j'allais vous poser la même question. C'est en effet une question que l'on peut se poser, parce que la ligne sur Paris sert l'ensemble du territoire. Au début la contribution de l'Etat était de 75 %, puis, comme vous le voyez, elle a disparu. La question est de savoir si, ce qui ne serait pas illogique, si il y a d'autres collectivités qui veulent venir nous épauler dans cette affaire, parce que ça devient de plus en plus lourd. Est ce qu'on peut dans le même temps gérer une zone de développement économique autour de l'aéroport, essayez de faire venir des entreprises sur cette zone, sur ces zones d'activités, et ne pas faire les efforts nécessaires pour que ces entreprises puissent avoir un lien direct avec Paris si nécessaire. La crédibilité de notre marketing territorial est liée aussi à la qualité des services que nous pouvons proposer aux entreprises, en matière de transports, de liaisons aériennes, de liaisons ferroviaires, etc., et de liaisons autoroutières. Là il nous a semblé que nous devions nous engager, et c'est ce que nous faisons. Peut-être que Madame le Maire de Lourdes veut répondre.

Mme BOURDEU : Bien sûr que je veux répondre. Alors Lourdes participe, dans la mesure où avant la fusion des Communautés de Communes pour créer la grande aggro, la CCPL participait, elle était dans le tour de table de Pyrénia, il y avait le Grand Tarbes, et il y avait la CCPL, la Communauté de Communes des Pays de Lourdes qui participait. Donc avec la fusion nos participations ont fusionné, mais nous y sommes ne vous inquiétez pas. Lourdes fait partie de l'agglo.

M. LE PRESIDENT : D'après cette démonstration on peut dire que la Ville de Tarbes paie 2 fois.

Mme BOURDEU : Oui mais tu as assez fait baisser ton taux, je ne m'inquiète pas pour la Ville de Tarbes. Mais il n'en demeure pas moins que nous nous cotisons au travers de la CCPL, il y avait le Grand Tarbes et c'est vrai qu'historiquement à Pyrénia, il y a toujours eu la Ville de Tarbes. Donc moi après les affaires de la Ville de Tarbes, je ne m'en mêle pas, mais moi je sais que, ce n'est pas comme Tarbes qui s'en mêle souvent des affaires de la Ville de Lourdes, mais ça c'est un détail, par contre c'est vrai que Lourdes a toujours participé à Pyrénia. Après votre réflexion sur le reste du territoire on peut en parler, effectivement, mais c'est bien pour ça que le Département participe à hauteur de 35 % pour considérer l'autre partie du territoire du département des Hautes-Pyrénées. Voilà c'est pour ça qu'il y a le Département aussi.

M. LE PRESIDENT : Je pense, je dirai même j'espère, en débordant le cadre de l'OSP, puisque Madame le Maire de Lourdes a annoncé qu'elle souhaitait augmenter la taxe de séjour, que ce sera aussi pour contribuer au financement des lignes low-cost, qui viennent enrichir la dynamique économique de notre territoire. Plus de 50 millions d'euros d'impact économique, dont 80 % pour Lourdes. Madame le Maire de Lourdes m'a dit qu'elle ferait un geste pour nous accompagner. Comme la taxe va augmenter, j'espère que ce geste sera encore plus important l'année prochaine.

Mme BOURDEU : Il me fait un marchand de tapis cet homme. Non on s'est entendu sur une participation, qu'il faudra que de toute façon soit validée par le comité de direction de l'EPIC.

M. LE PRESIDENT : Marchand de tapis. Ce sont des tapis persans, ils sont chers. Madame PHAM.

Mme PHAM : Y a-t-il des études de marché sur l'origine des passagers qui prennent la ligne de HOP ?

M. LE PRESIDENT : Evidemment. Il faut la demander à Pyrénia. Il y a non seulement une étude d'origine des passagers qui viennent, mais aussi une étude d'impact économique. J'ai évoqué à l'instant le chiffre de près de 50 millions d'euros d'impact, dont 80 % au bénéfice de Lourdes. Je précise que les lignes low-cost connaissent un succès remarquable, notamment la ligne vers Cracovie. Monsieur VINUALES veut-il apporter des précisions sur le sujet ?

M. VINUALES : Merci Président. Il faut bien comprendre que le monde du tourisme a changé et a évolué, il est vrai qu'il y a eu de grands débats entre les charters et les low-cost, je me souviens très bien, à moment donné il y avait une grande discussion avec une crainte qui était de dire, les low-cost vont tuer les charters, qui étaient la matière d'approvisionnement des pèlerinages. Nous nous sommes rendu compte de l'importance aujourd'hui des low-cost, parce que c'est une nouvelle dynamique touristique et donc économique. Si on n'avait pas de low-cost, vous n'avez plus de touristes. Donc merci au Département en effet, merci à l'agglomération Président, d'avoir suivi et porté ces stratégies, parce que ça été subtil, délicat et sensible, parce que techniquement et stratégiquement tout le monde n'avait pas intégré et compris cette dynamique. Donc oui il est important de porter les low-cost, oui il est important de les soutenir, oui quand j'ai mis la taxe de séjour à Lourdes, le discours c'était de soutenir les lignes low-cost, et la taxe de séjour a augmenté à 2 reprises, alors que ce n'était pas prévu, donc il faut espéré qu'en effet, on concentre toute notre capacité de financement touristique vers les low-cost, parce qu'il y a encore de grandes stratégies à mettre en œuvre comme l'allongement de la saisonnalité vers l'annualisation. Allez chercher de nouvelles clientèles sur le ski, et donc tout cela pourra se faire à travers les low-cost, donc oui il faut comprendre qu'investir sur les low-cost c'est investir sur notre économie, sachant que le client, lorsqu'il vient sur notre territoire, tout l'argent qu'il a économisé il le reverse, et donc quelque part on le retrouve dans notre économie, donc c'est un système d'investissement et de retour sur investissement, et oui il faut que nous participions tous à cette stratégie et à ce développement touristique et économique.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'espère que nous serons entendus. Monsieur LEHMANN. Oui pardon, Madame CURBET.

Mme CURBET : Oui je voulais signaler quand même que la CCCO participait largement également.

M. LE PRESIDENT : C'est exact. Qui a demandé la parole, Monsieur LEHMANN et Monsieur GAILLANOU. Monsieur GAILLANOU vous avez la parole.

M. GAILLANOU : Oui Monsieur le Président, dans l'accord qui a été conclu sur le programme il faut comprendre que c'est sur la dernière négociation il reste que 2 vols par jour ou 3, ce n'est pas précisé.

M. LE PRESIDENT : La négociation est encore en cours. C'est bien la proposition de HOP. Vous avez raison.

M. GAILLANOU : C'est la dernière ? C'est les 2 ?

M. LE PRESIDENT : Avec une troisième sur Roissy. Mais nous avons mis en évidence la fréquence la plus utilisée avec 74 % de taux de fréquentation, c'était celle que HOP voulait supprimer. On pense que c'est absurde. Les discussions sont encore en cours mais vous avez bien compris la proposition, c'est tout à fait ça. Monsieur LEHMANN.

M. LEHMANN : Ça va un petit peu dans le sens que ce qu'évoqué Jean-Bernard GAILLANOU. C'est-à-dire que si on doit payer plus cher par rapport à la précédente offre de 1 million 5, 1 million 4, avec un aller-retour en moins sur 4 jours, y a de quoi quand même ce poser des questions sur les équilibres financiers de la proposition. A moins qu'il y ait vraiment des arguments à nous apposer, mais on ne peut au mieux qu'avec une prestation maintenue à mon avis.

M. LE PRESIDENT : C'était aussi notre avis. Ne croyez pas que les discussions étaient simples. Michel PÉLIEU pourra vous le dire et tous ceux qui y ont participé. On a lancé un appel d'offres, notamment auprès de compagnies privées qui tout feu tout flamme disaient être intéressées, puis quand elles ont fait leurs calculs, elles ont vu que ça leur coûtait plus cher que prévu. On a eu une réponse, celle de HOP. Aujourd'hui on a acté un accord de principe sur les bases qui viennent de vous être communiquées, mais nous continuons à discuter. On discute notamment sur le maintien de la troisième rotation, et peut être sur le changement de la rotation, du samedi et dimanche, au lieu de mettre comme destination Orly, ce serait Roissy. Là ça peut correspondre aux gens qui vont en vacances, etc. Voilà où l'on en est aujourd'hui, les discussions ne sont pas totalement terminées, et ce d'autant moins que lorsque le Président de la République est venu, nous avons évoqué ce sujet avec lui. Peut-être cela a permis de relancer les discussions avec HOP. Jean-Louis CAZAUBON.

M. CAZAUBON : Ce que l'on peut déplorer là, c'est le manque de transparence de HOP sur les comptes, parce qu'on constate que le remplissage est meilleur qu'avant, ça veut dire que le déficit de cette ligne il devrait se combler, et paradoxalement la contribution à la demande augmente. C'est ce qu'on peut déplorer, on ne voit pas. Air France ne met pas les comptes sur la table en clair de cette ligne.

M. LE PRESIDENT : Ce n'est pas tout à fait exact. Air France met des comptes sur la table, que nous ne pouvons en aucun cas vérifier. Et comme l'a souligné à l'instant Patrick VIGNES, qui participe lui aussi à ces discussions, curieusement plus la fréquentation vers Paris augmente, plus les déficits augmentent. C'est ce que j'ai dit au Président de la République. C'est incompréhensible, car plus le déficit augmente, plus on nous demande de contribuer.

Alors j'espère que les discussions, qui ne sont pas terminées, nous permettrons d'améliorer l'offre dans le sens que vous venez d'évoquer. Monsieur BEAUQUESTE.

M. BEAUQUESTE : Moi j'ai juste une question. A un moment il a été évoqué, alors peut-être que Monsieur le Conseiller Régional, Vice-Président pourra me répondre, la création d'une compagnie régionale, par Carole DELGA, le délai je ne le connais pas. Si c'est vrai ce serait bien d'attendre jusque-là, et d'arriver à financer jusque-là cette OSP qui y ait pas un trou entre-temps, si le Conseil Régional avait vraiment l'intention de créer une compagnie régionale pour les hôpitaux, pour les hôpitaux si elle pourrait peut-être, pour les aéroports, pardon, en difficultés.

M. LE PRESIDENT : C'est pas tout à fait exact. Ce n'est pas Madame DELGA qui a pensé, que l'on pourrait créer une compagnie régionale, c'est nous qui l'avons suggérée dans nos discussions. On a sollicité sans succès une compagnie privée, Eagles Aviation. A été évoqué, en collaboration avec les aéroports de Perpignan et de Carcassonne, l'éventualité de créer une compagnie, Régional Air Occitanie. Sur le moment on nous a dit votre proposition est sympathique, mais pas réaliste. Puis finalement les réflexions ont avancé. Peut-être que ce sera étudié mais on est loin de la réalisation. Si ça ce fait ce sera dans les années qui viennent.

M. CAZAUBON : Ça je pense que pour plus de précisions, c'est vrai que Michel PELIEU a insisté un peu plus lourdement. Mais je ne pense pas qu'il y ait eu un écho, il manque peut-être des arguments. Par contre c'est vrai qu'avec la présence de Tarmac, au point de vue maintenance, il pourrait y avoir quand même des éléments pour conduire cette réflexion. A l'heure qu'il est, je ne pense pas qu'il y ait eu une étude approfondie à ce niveau-là.

M. LE PRESIDENT : Non justement il n'y a pas d'étude approfondie pour l'instant. Ce qui serait bien c'est qu'il y ait une étude, et la présence de Tarmac nous permettrait de disposer de 2 avions, puisqu'il faudrait 2 avions, et ainsi de la maintenance. C'est une chose qui mérite sérieusement d'être envisagée. Par ailleurs, la Région envisage de créer une structure permettant de regrouper les forces que représentent en termes de pax, le nombre de passagers des aéroports de Tarbes-Lourdes, Carcassonne et Perpignan, pour pouvoir discuter demain dans de meilleures conditions avec les compagnies. Voilà où l'on en est, vous savez tout. Monsieur TOUYA.

M. TOUYA : Merci Monsieur le Président. Je crois que le taux de remplissage de chaque vol est de 70%. Est-ce que Air France a donné un seuil de rentabilité pour eux ? Est-ce que c'est à 80, sur 100 places est-ce que c'est à 80, 90 où est-ce que c'est 100% ?

M. LE PRESIDENT : D'après les chiffres que nous avons, on pourrait dire que le seuil de rentabilité serait à 120 ou 130% de taux de remplissage des avions. Puisque plus le nombre de passagers augmente, plus le déficit augmente. Pourquoi ? Air France nous explique, Bruno pourra le dire peut être mieux que moi, sa politique tarifaire. Quand vous voulez aller à Paris les tarifs sont de 500 ou 600 euros aller-retour. Mais selon les dates de réservations vous pouvez disposer de tarifs qui peuvent être inférieurs à 100 euros, pour l'aller-retour. HOP nous dit que le taux moyen est de 80 euros, je crois, par passager. Voilà la question. Bruno tu veux rajouter quelque chose ?

M. VINUALES : Oui quelques petites précisions. Sur les low-cost, pour qu'une ligne low-cost soit efficace, elle doit atteindre 95% de remplissage, et après vous faites un ratio avec le prix moyen. Donc bien sûr quand les lignes n'arrivent pas à atteindre ce niveau, elles bradent des prix pour réaugmenter le taux de conversion. Mais au final il faut savoir que la ligne sur Malte est un grand succès, merci Président parce que vous l'avez soutenu, ils ont doublé tous les objectifs, ça été un demi-million de chiffre d'affaires de retour en économie sur le territoire, les lignes Ryanair ça été aussi un succès, et quand j'y suis retourné il y a quelques mois de cela, nous avons demandé 2 nouvelles lignes, et ça devrait là aussi ouvrir une ligne sur Dublin, et

probablement une autre ligne sur le Portugal, mais là encore il faut comprendre qu'il faut s'arracher, il ne faut pas croire qu'ils nous attendent les bras ouverts, il faut se battre, et suite à ça il faut entrevoir que le retour sur ces lignes-là, on sait que les stations de ski pour 1 euro investit on a 7 euros de retour d'économie sur le territoire, pour les low-cost pour 1 euro investit on est à 31 euros de retour d'économie sur le territoire.

M. LE PRESIDENT : Le problème c'est que ceux qui investissent ne sont pas les mêmes que ceux qui bénéficient du retour sur le territoire. On investit 1 et d'autres ont effectivement 7 en retour. Quand je dis d'autres, je ne pense pas uniquement à Lourdes. Voilà le problème. C'est bien de vouloir proposer d'autres dessertes, Dublin, le Portugal, etc., et il faudra qu'on paie aussi. Or nos ressources, vous le savez, ne sont pas extensibles. Monsieur SEGNERE.

M. SEGNERE : Oui Monsieur le Président, pour revenir sur la problématique parisienne des vols, oui je paye moins cher que si je parlais d'ailleurs, mais ce n'est pas ce que je voulais dire en fait. Ce que je voulais dire, c'est qu'aujourd'hui on prend l'avion de Tarbes quand on voyage pour le business, parce qu'il y a 3 rotations l'après-midi et parce qu'on part et on ne sait jamais quand on rentre, et la suppression d'une rotation fera craindre à terme en plus peut-être qu'il y ait moins de monde, et que l'aéroport de Pau soit beaucoup plus attractif pour les gens qui partent en business. Alors je sais que la négociation est compliquée, qu'elle est difficile, on a compris que HOP était en quasi-monopole sur le sujet, on vous fait entièrement confiance pour négocier au mieux, là-dessus je pense qu'on est tous certains du truc, mais c'est vrai que c'est inquiétant si on ne devait passer qu'à 2 rotations, et surtout si c'est celle du matin ou du soir, qui était vraiment menacée.

M. LE PRESIDENT : Les discussions se poursuivent. Y a-t-il d'autres questions ?

Proposition adoptée à la majorité avec 112 voix pour et 10 abstentions.

M. LE PRESIDENT : Nos partenaires sont là, mais on va essayer de terminer. Ainsi on finira en beauté, si je puis dire.

DELIBERATION N° 20

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE CONSORTIUM SUR LES ETUDIANTS-ENTREPRENEURS VISANT A PORTER LE PROJET COLLABORATIF «STUDENT ENTREPRENEUR PYRENEES» STEP

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 21

APPROBATION DES PROJETS DE RAPPORTS POLITIQUE DE LA VILLE 2017 DE L'EX GRAND TARBES ET DE LOURDES

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Est-ce que vous avez des questions à poser à Madame DOUBRERE sur cette délibération qui a été largement discutée en commission politique de la ville, au sein du GIP. Pas de problème ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 22

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE RESEAU ENTREPRENDRE ADOUR ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TLP - ANNEE 2019

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Madame PHAM.

Mme PHAM : Excusez-moi, juste une petite erreur sur les rapports de la politique de la ville de la délibération précédente, c'est 2017 qui est noté et c'est 2019 à noter. C'est projet de rapport 2019.

M. LE PRESIDENT : Madame DOUBRERE ? C'est ce que l'on a voté hier.

Mme DOUBRERE : C'est 2017 Président.

M. LE PRESIDENT : Si vous le voulez bien les représentants de la SEPA et la CACG sont présents. Je vais leur demander de bien vouloir nous présenter le compte rendu d'activité qui se traduira par une délibération que Patrick VIGNES vous présentera. La motion pour l'Hôpital, je la présenterai à la fin si vous le voulez bien.

Présentation du CRAC par la SEPA/CACG

M. LE PRESIDENT : Je vous félicite pour la présentation. Avoir tout rappelé depuis le début c'est une bonne chose. Beaucoup ignoraient le déroulement de ces opérations. Vous venez de présenter les chiffres, merci. Est ce qu'il y a des questions ? D'habitude quand il n'y a pas de questions c'est que tout le monde a parfaitement compris. Yannick BOUBEE.

M. BOUBEE : Juste une question très basique, 72 hectares d'acquis, les acquisitions s'élèvent à 13 millions 264, je n'ai pas fait la division, c'est combien le prix au m2 ?

M. LE PRESIDENT : Ça fait plus de 18 euros en prix moyen si on divise effectivement le prix d'acquisition des terrains par les 71 ou 72 hectares, mais il y a des bâtiments aussi. Notamment le bâtiment CEGELEC et des bâtiments d'Alstom, etc., ce n'est pas tout à fait le prix des terrains à proprement parler. Est-ce que vous voulez ajouter quelque chose à cette question.

Intervention SEPA/CACG

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Bien vous pouvez poursuivre, je vous en prie.

Présentation SEPA/CACG

M. LE PRESIDENT : La convention étant clôturée nous reprenons les affaires en cours, notamment le bail du bâtiment M qui est générateur d'un petit loyer et qui figure d'ailleurs dans

le compte rendu qui vient de vous être présenté, et bien évidemment nous suivrons les procédures en cours. Est-ce que vous avez des questions particulières ? Non ? Vous avez été parfaitement claires. Je voudrais vous remercier Mesdames, et je voudrais remercier également toutes les personnes de la CACG et de la SEPA qui pendant de nombreuses années ont travaillé avec nous sur cette opération particulièrement complexe, Valérie ROUX-BOUYSSOU a bien dit tout à l'heure qu'elle n'avait jamais eu de procès dans toutes ses opérations et là elle a été servie. Merci pour vos conseils, vos compétences, votre écoute, et la clarté de votre présentation aujourd'hui.

Intervention SEPA/CACG

M. LE PRESIDENT : Merci également à Jean-Luc REVILLER qui est notre interlocuteur auprès de la SEPA et de la CACG. Merci Messieurs Dames, merci Monsieur le Directeur. Je vais maintenant demander à Patrick Vignes de vous présenter la délibération n° 24 qui concerne le sujet que l'on vient d'évoquer.

DELIBERATION N° 24

ZAC DU PARC DE L'ADOUR A SEMEAC SOUES : APPROBATION DE DIVERSES DISPOSITIONS

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : On sursoit, à l'article 3, car nous n'avons pas l'évaluation des domaines.

M. VIGNES : Vous avez tout à fait raison, j'aurais dû le préciser en préambule pourquoi on sursoit à l'article 3.

M. LE PRESIDENT : Avez-vous des questions à poser ? Oui Madame ISSON.

Mme ISSON : Merci Président. Nous n'avons pas évoqué le point 3 donc, mais je pense que c'est retardé, mais nous serons néanmoins bientôt propriétaire de ces terrains. Donc ma question c'est que va-t-il se passer sur ces terrains ? Quelle est la suite qui sera donnée ? J'ai lu sur la délibération que la CACG déclarait que le bien est actuellement à usage industriel et terrains nus, donc la question que nous nous posons à la ville de Séméac et à la ville de Soues, je pense aussi, parce que nos administrés nous la posent, nos administrés nous demandent souvent qu'est ce qui va se passer maintenant ? Donc je me permets de vous retourner cette question. Y a-t-il des propositions déjà quant à la destination de ces terrains ? Voilà. Merci pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT : Je ne vais pas vous dire que nous avons des propositions nouvelles pour les 71 hectares dont nous sommes propriétaires. Mais vous avez pu constater que nous avons déjà procédé à des cessions. Suite à ces cessions il y a eu des réalisations concrètes, notamment je pense au bâtiment de CER France. Il y a d'autres projets portés par un promoteur bien connu. Pour les autres terrains, j'ai demandé au Président du Conseil Départemental de bien vouloir réfléchir à la réalisation de la route qui permettrait de poursuivre la route qui a été faite jusqu'au restaurant inter-entreprises que nous avons construit, jusqu'à la sortie d'autoroute. Quand cette route sera faite, y aura une desserte parfaite. Dans le même temps nous allons réfléchir, à la création d'une zone d'activités. On a déjà quelques demandes d'entreprises. Nous travaillons aujourd'hui, mais rien de suffisamment précis. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui pardon, François RODRIGEZ.

M. RODRIGUEZ : On a déjà abordé le problème ou le sujet du développement des zones d'activités économiques, soulever les soucis qu'on a sur la commune de Bordères, et j'ose

espérer que ce ne sera pas encore une zone qui sera à développer après celle de Bordères, je pense ne pas me tromper en disant que c'était la première zone d'activités autour de Tarbes qui a été créée à l'époque de Roger PAUL, et malheureusement on la voit avec des transferts d'activités, et j'espère que ces transferts, s'il doit y en avoir encore malheureusement pour Bordères, ce sera plutôt avec des créations d'emplois parce que moi je vois les boîtes qui quittent Bordères c'est pas pour créer d'autres choses, en général ils délocalisent les entreprises sur des endroits plus accessibles et tout. Alors dans les communes, quand on regarde l'urbanisme, on essaye de remplir d'abord le cœur du village ou des villes, avant d'aller étendre ou de mettre des terrains constructibles aux alentours plus loin qu'il faut aménager et tout, alors qu'il y a des endroits qui sont, pour ainsi dire, en attente d'activité avec des zones qui sont, à mon avis, délaissées. Et j'espère aussi que dans l'investissement qui sera réalisé par la Communauté TLP, on regardera d'une façon à ce qui ait une certaine équité entre les différentes communes, non pas aller se faire la tête entre Roger ou Madame ISSON et nous à Bordères, on souhaite que ça se développe et tout, mais avec un peu d'équité pour éviter de voir des choses quitter Bordères, et avoir des déserts commerciaux comme à l'entrée où les gens du voyage ont pris plaisir aussi à se retrouver annuellement. Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur RODRIGUEZ. Je comprends parfaitement votre question, néanmoins il y a un principe qu'il ne faut pas oublier : nous faisons partie de la même Communauté d'Agglomération, et y a beaucoup de personnes qui habitent Bordères qui travaillent à Séméac, à Soues, à Tarbes, et réciproquement. Je regrette que certains projets significatifs qui donnaient du sens à la zone Ecoparc de Bordères, aient été abandonnés. La réalisation de ces projets, aurait eu un effet d'entraînement permettant l'installation d'autres activités sur l'Ecoparc. Vous avez raison de poser la question. Non seulement nous préoccupé le devenir du concept Ecoparc, et de l'utilisation de ces terrains, mais aussi nous le savons il y a des entreprises qui aimeraient s'y installer. Dans le cadre du règlement actuel de la zone c'est difficile et compliqué, c'est ce que vous évoquiez je le comprends. On va réfléchir à tout cela et faire en sorte que les personnes qui désirent s'installer sur un territoire puissent le faire. Mais bon on ne va pas non plus relancer une nouvelle déclaration d'utilité publique, c'est là que ça se complique, on a une DUP avec une zone Ecoparc, et zone Ecoparc c'est précis. Patrick ? Je vais demander à Monsieur le Président de la commission aménagement.

M. VIGNES : Oui peut être par rapport aux questions posées sur la destination du foncier, puisque ça correspond quand même, à 60 hectares à l'entrée de l'agglomération à l'est. Nous avons choisi de présenter les différentes dispositions qui allaient être présentées aujourd'hui en Conseil Communautaire, à la commission aménagement de l'espace qui s'est tenue lundi dernier, pour effectivement sensibiliser et pour informer aussi peut être tous les Maires et toutes les communes qui auparavant ne faisaient pas partie du Grand Tarbes de l'importance de cette zone, puisque dans les documents d'urbanisme que nous aurons à préparer, et je pense en particulier au PLUI, il sera très important effectivement d'introduire une réflexion sur cette zone par rapport aux autres zones d'activités, et donc les préoccupations que vous posez seront prises en compte à ce moment-là également. Voilà ce que je voulais rajouter.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions ?

M. LESCOUTE : Oui Président juste vous l'avez déjà dit, mais je pense que l'élément déclencheur pour cette zone ce sera le barreau entre l'autoroute et Alstom, donc celui-là il ne faudrait pas que ça traîne

M. LE PRESIDENT : Je suis d'accord, je l'ai évoqué et j'insiste auprès du Président du Département Sur le principe il a compris l'intérêt pour le territoire. Par ailleurs nous serons amenés à contribuer au financement de cet investissement. L'étude est engagée au Département. Est-ce que les Conseillers Départementaux qui sont ici peuvent nous en dire un mot ou pas encore ?

M. PEDEBOY : Non on ne peut pas dire que ça fasse partie d'une priorité, mais effectivement on en a reparlé, après vous savez qu'il y a quand même d'autres travaux qui sont en attente de réalisation, notamment il faut terminer ce qui a été commencé au niveau du giratoire du CD 92 en allant sur Bagnères, donc on réfléchit à tout ça on peut revenir dessus, rien n'est figé, rien n'est arrêté. Ça c'est sûr, mais on n'en a pas parlé en tant que priorité là présentement. Il faut être clair.

M. LESCOUTE : Oui Président alors là ça m'inquiète parce que la route dont tu parles, elle était prioritaire y a 30 ans. Alors ça me pose question quand même.

M. PEDEBOY : De laquelle tu parles Roger ?

M. LESCOUTE : De la CD 8 qui va jusqu'à Bagnères, ça fait 30 ans qu'on en parle, alors si l'autre n'est pas prioritaire.

M. PEDEBOY : On est bien d'accord, mais bon chacun pousse la voiture en fonction de sa destination. Effectivement là-dessus se posent certaines questions, je n'ai jamais dit que l'on allait faire en priorité, et ce qui concerne le CD 8, mais ici il y en a qui n'attendent que ça il faut dire, toi t'attends après la bretelle de la ZAC et je le comprends fort bien, moi je n'ai pas d'a priori ni pour l'un ni pour l'autre. Il faut quand même que la réflexion mûrisse là-dessus. Je n'ai jamais dit que ce ne serait pas prioritaire par rapport au CD 8. Y a des réflexions qui sont menées, c'est en cours de réflexions, je peux pas répondre aujourd'hui présentement vous dire oui ça va être fait.

M. LE PRESIDENT : J'ai totalement confiance. Je dis aux Conseillers Départementaux, M.LARRAZABAL, et aux autres Conseillers Départementaux que j'ai réitéré ma demande au Président du Département. Dans le document qui vous a été présenté tout à l'heure, dans les recettes, il était prévu 1 779 000 euros du Département pour cette réalisation, et il y a eu 160 000 euros de versés, il y a déjà eu un geste. Maintenant on attend, parce que ce n'est pas rien. Vous voyez le montant total. On attend que le Président nous donne son accord et comme maître d'ouvrage, nous nous engagerons ensuite dans l'opération. Mais Roger tu as raison et j'en suis profondément convaincu, c'est la réalisation de cette voie qui sera l'élément déclenchant sur l'aménagement de ce territoire. On aura beaucoup de demandes à ce moment-là. Monsieur CRASPAY.

M. CRASPAY : Juste une observation pour mettre un peu d'optimisme dans les propos qui sont tenus actuellement, on a au niveau du Département un certain nombre, un grand projet qui aujourd'hui est en cours d'abandon et qui ne porte pas, je ne voudrais pas le citer mais puisque David LARRAZABAL vient de le dire, le contournement de Rabastens se trouve en opposition avec les élus de la commune, donc aujourd'hui est en voie d'abandon ce qui fait une fenêtre d'opportunité, donc un élément d'optimisme, d'autant que le Président du Conseil Départemental en a profité pour dire que justement ça permettait de tourner nos regards sur le contournement Est de l'agglomération.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Président de la commission des finances du Département, on compte sur vous aussi. Monsieur LARRAZABAL.

M. LARRAZABAL : C'était juste pour rajouter ce que Michel PELIEU a dit lorsqu'il a évoqué ce sujet, il a dit que comme on ne pouvait pas faire le bonheur des gens malgré eux, on va essayer de lui demander de faire notre bonheur à nous.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres remarques ou questions ?

Proposition adoptée à la majorité avec 110 voix pour et 11 abstentions.

M. LE PRESIDENT : Le dernier point est une motion qui concerne un hôpital commun Tarbes-Lourdes. C'est une motion qui a déjà été présentée dans d'autres instances.

POINT N° 25

MOTION «POUR UN HOPITAL COMMUN TARBES-LOURDES»

Lecture de la délibération

Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ? Madame PHAM.

Mme PHAM : Bien sûr je suis favorable au maintien d'une offre publique de soins de qualité et de proximité comme cette motion l'indique. Je suis favorable pour garantir et préserver les conditions de développement et d'attractivité de notre territoire. Mais cette motion n'aborde pas le projet médical adapté aux besoins de notre population, ne parle pas de l'emploi, ni de l'impact environnemental, taxe carbone, bétonisation, perte de terres agricoles, donc notre information est incomplète. En plus on est sur une zone reconnue département d'exception du fait de sa géographie en milieu rural et montagne, cette spécificité a permis de maintenir le Conseil Départemental. On pourrait utiliser aussi cette spécificité par rapport à l'hôpital, particulièrement l'hôpital de Lourdes. Donc en tant qu'élus j'estime que nous devrions être plus informés sur ce dossier, et nos concitoyens aussi ils devraient être informés, consultés. Je souhaiterais aussi qu'il y ait une consultation, une information des uns et des autres, et une consultation des citoyens.

M. LE PRESIDENT : Madame DOUBRERE.

Mme DOUBRERE : Merci Monsieur le Président. Vous vous rappelez Monsieur le Président, début de motion le nombre de lits pour le Centre Hospitalier de Tarbes et le Centre Hospitalier de Lourdes, je crois me souvenir que ce nombre de lits ne serait pas respecter dans le futur projet. C'est ma question ?

Mme PHAM : Oui y a une perte de lits, plus de 100 lits.

M. LE PRESIDENT : Pour l'instant le futur projet je ne le connais pas. Le projet médical a été élaboré par les CME des 2 établissements et par les praticiens. Ensuite nous allons attendre de voir quel sera l'avis de l'ARS et de l'Etat. Aujourd'hui je ne peux rien dire de plus, sinon que de vous demander de soutenir la même motion que celle qui a été votée le 22 juin dernier par le Département et adoptée par 32 voix contre 2. Yannick.

M. BOUBEE : Tout à fait, en effet, cette motion au mot-à-mot a été adoptée par 32 conseillers départementaux au mois de juin 2018. Depuis il y a eu 2 éléments factuels nouveaux. D'abord nous on ne siège pas au Département, on siège effectivement à l'agglomération et notre statut de Conseiller Communautaire peut-être nous faire apprécier ce dossier différemment de nos collègues du Conseil Départemental. Les deux faits nouveaux que je voulais indiquer sont les suivants. Le premier c'est la présentation la semaine passée du plan santé 2022, la présentation a été un peu occultée par l'annonce le matin même, pas très sympathique pour le gouvernement, de Monsieur COLLOMB qui disait qu'il repartait à Lyon. En tout cas le plan 2022 a été présenté. Et ce plan 2022, il crée des classifications pour les hôpitaux. Je ne dis pas que je cautionne le plan 2022, je dis les choses et le cadre dans lequel l'action publique va maintenant s'inscrire. Il crée donc trois niveaux d'hôpitaux. Les hôpitaux de proximité, ensuite il crée les hôpitaux pour les soins spécialisés. Alors pour les soins de proximité, c'est médecine, gériatrie, réadaptation ; pour les soins spécialisés, c'est la chirurgie, et c'est les maternités, et enfin il y a les soins très spécialisés et techniques où là il est permis de penser

que ce sont les hôpitaux Toulousains. Ça c'est le premier point. Et il y aura 500 à 600 hôpitaux de proximité qui seront labellisés, c'est le communiqué de presse que vous trouverez sur le site du Ministère de la Santé. Or une motion intitulée, en tout cas il s'agit du point de vue de certains d'entre nous, une motion intitulée « hôpital commun Tarbes Lourdes » de fait supprime l'hôpital de Lourdes, en termes de sémantique, ou de Tarbes, de fait supprime un hôpital. Or vous le savez il a été indiqué qu'il y aurait un effort, on peut croire ou ne pas croire ça c'est autre chose, la foi chacun là à son niveau ou ne l'a pas, il a été précisé qu'il y aurait un effort qui serait fait pour le maintien des établissements de proximité. Donc en effet, ce plan 2022 n'était pas sorti lorsque les Conseillers Départementaux ont voté en conscience cette motion. L'autre chose c'est que nous sommes Conseillers Communautaires et nous nous dotons de documents programmatiques et stratégiques, que nous étudions, que nous avons voté. Je veux parler du Plan Climat Energie Territorial. La motion indique que l'hôpital commun serait à mi-chemin je crois, ou à mi-distance pour reprendre les termes exacts, à mi-distance entre Tarbes et Lourdes, je l'ai appris à la lecture de cette motion. Nous avons eu une présentation conjointe, Gérard tu étais là, du Schéma Départemental d'Amélioration d'Accessibilité des Services au Public des Hautes-Pyrénées, et j'avais fait d'ailleurs la remarque parce que je voulais un débat politique au sens noble du terme. Il est indiqué effectivement qu'il faut disposer d'une offre hospitalière adaptée à chaque territoire, c'est la page 20 du plan d'action de ce schéma, qui est sous la double égide, Etat et Conseil Départemental. Il est indiqué ceci, à l'occasion du projet de nouvel hôpital Tarbes-Lourdes : veiller aux bonnes conditions d'accessibilité au système hospitalier pour tous les Haut-Pyrénéens. Le positionnement de cet hôpital n'était pas précisé, j'avais posé la question, certains d'entre vous s'en rappellent, ça n'avait pas été précisé. Et je parle du Plan Climat Energie Territorial, pourquoi ? Parce que dans notre Plan Climat Energie Territorial, nous y travaillons, et je parle sous le contrôle de Jean-Claude naturellement, il faut limiter à tout prix les déplacements, on doit diminuer les déplacements de 1% par an jusqu'en 2050. Le barycentre de notre Département, c'est-à-dire le point d'équilibre pour tous les habitants de ce département pour qu'ils se déplacent, il est situé au nord de Tarbes. C'était pour des raisons très objectives que l'usine du SMTD devait être installée sur l'Ecoparc de Bordères qui était le barycentre du Département, c'est-à-dire que c'est le point le plus court si les 223 000 habitants devaient se déplacer, et pas à mi-distance entre Tarbes et Lourdes. Ce qui veut dire que le positionnement d'un tel équipement public (plus de 1 100 salariés, les malades, etc.) si on le mettait nous, et c'est pour ça que je souhaite le dire tranquillement mais fermement ce soir, entre Tarbes et Lourdes sans avoir une réflexion, sur d'une part l'offre de santé à l'aune de ce plan 2022, d'autre part du Plan Climat Energie Territorial qui est un plan stratégique mais qu'on ne respecterait pas du tout, du tout, en le positionnant entre Tarbes et Lourdes. Et je pense après, et je regarde Ginette CURBET, à l'écriture du plan alimentaire territorial où une des exigences, une des exigences fortes, ça va être effectivement de limiter l'érosion des espaces agricoles. Or là, à Séméac – Soues, il y a 80 hectares. C'est vrai dans tous nos PLU, il faut effectivement éviter l'étalement urbain et préserver l'espace agricole ; donc on ne peut pas une fois indiquées notre direction stratégique, c'est notre vision du territoire et en même temps faire un vote qui est contraire à ces visions, à ces valeurs. Et je terminerais un tout petit peu de manière malicieuse, et donc Gérard je ne participerai pas au vote, et je souhaiterais qu'il y ait d'autres échanges, qu'il y ait d'autres explications. Je vais faire 2 propositions, une sérieuse et une un peu plus malicieuse, mais bon. Avec notre statut de Conseiller Communautaire, la proposition sérieuse, j'aimerais qu'avec notre conseil de développement que nous avons élu et c'est un de ces rôles, un peu le conseil des sages, d'avoir une certaine hauteur, d'avoir une certaine vision, puisse peut-être éclairer l'assemblée communautaire ; je propose cela, et ce serait une réflexion issue de femmes et d'hommes du territoire. Et la seconde proposition que je voulais faire, parce que je ne veux surtout pas être négatif, c'est que par rapport à la délibération précédente, on s'interrogeait sur les 72 hectares que l'on possède. C'est à côté de l'autoroute, le Président PELIEU va faire la percée sur la rocade, pourquoi l'hôpital, il ne serait pas là. Mais ça c'était un peu malicieux. Et ça nous éviterait peut-être des oppositions, parce que pour construire l'hôpital à Lanne, ça va être compliqué, il va y avoir des agriculteurs qui vont défendre leurs biens, leur métier, leur profession, il va y avoir des enquêtes publiques,

il va y avoir une DUP, il va y avoir des expropriations. Il n'est pas encore fait. Là nous avons 72 hectares. Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT : Monsieur MONTROYA.

M. MONTROYA : Merci Monsieur le Président. J'ajouterai à ce qu'a dit Yannick BOUBEE qu'on fabriquerait une nouvelle ZAD dans les Hautes-Pyrénées, et en plus ce texte, cette motion est en contradiction totale avec un texte qu'on a voté avec l'étude sur le cœur de ville, puisque là on fait effectivement du péri-urbain, alors qu'il est recommandé au contraire de recentrer sur les collectivités, l'ensemble des activités. Alors le contenu de la motion qui nous est présentée, forcément elle attire l'attention. Ce n'est pas nouveau d'ailleurs, parce que ce projet réapparaît. Il réapparaît, alors que la première fois il avait suscité un tollé, avec une pétition signée par plus de 20 000 de nos concitoyens qui s'opposaient à un tel projet, et qui voulaient conserver les établissements actuels. Alors voter un texte sans les prix, sans les coûts, sans le nombre de lits, sans le nombre de personnels qui serait affecté, et pour cause, puisque le nombre de lits serait à la baisse par rapport à l'existant, et le nombre de personnels également. Si le critère de l'âge devait être retenu d'ailleurs, de l'âge de l'hôpital et bien il faudrait reconstruire 80% des hôpitaux français. L'hôpital est malade, mais ce n'est pas de ses murs qu'il est malade, il est malade de ce qui y a à l'intérieur, ou plutôt de ce qu'il manque à l'intérieur, les moyens. Ceux de Tarbes et Lourdes ne sont pas des cas d'espèces d'ailleurs, c'est partout en France, pour tous les établissements de santé, y compris les hôpitaux. Ce n'est pas les murs effectivement, qu'il faut modifier ou changer, mais c'est la politique de santé, et là une motion en exigeant des moyens pour les services de santé, pour les services hospitaliers, pour la santé publique, elle eut été la bienvenue, surtout dans les circonstances actuelles. Proposer un autre établissement c'est un peu fuir cette question. Et d'ailleurs vous savez, vous suivez l'actualité, la situation dans les hôpitaux publics est catastrophique, voire parfois et souvent dramatique, et les murs n'y sont pour rien. Les personnels hospitaliers, vous suivez un peu l'actualité et vous voyez les mouvements sociaux, dans à peu près tous les établissements il y a des mouvements sociaux, les personnels ne cessent d'alerter l'opinion publique, et les pouvoirs publics mais rien n'y fait. Tous les établissements sont dans une situation financière dramatique, celui de Tarbes n'y échappe pas, malgré des années d'économie drastique, d'ailleurs sur le dos des personnels et des patients, au détriment des patients, et l'hôpital de Tarbes, vous le savez, n'a pas les moyens d'emprunter des sommes aussi importantes qui sont avancées. Vous nous proposez un hôpital unique en fermant les deux existants. Un établissement avec moins de lits et moins de personnels, construit sans aucune structure autour, alors qu'autour de l'hôpital il y a déjà des structures en place, structure d'accueil est là, et les infrastructures pour y arriver, le coût non seulement de l'hôpital qui était annoncé autour de 200 millions d'euros, Jean GLAVANY disait à l'époque, qu'après une visite au Ministère ce serait plus près, mais y compris de 300 millions d'euros, voter une motion dans de telles conditions, et de plus qui va payer ? L'Etat peut participer, il y participe généralement, jusqu'à présent pendant longtemps c'était autour de 50%, je crains fort que cette fois-ci, même s'il accepte le projet, je ne suis pas certain que ce soit 50% qui soit retenu, mais bien en deçà, vous connaissez le budget du Ministère de la Santé, et on demande d'ailleurs aux hôpitaux de faire des économies encore, donc on ne pourra pas dépenser l'argent qu'on ne nous donnera pas, il faudra bien le trouver, et donc ce sera à charge de qui ? A qui ce sera la charge ? Et alors en plus de ça, la problématique c'est que pour justifier un nouvel hôpital, il faut dire que son chien à la rage, c'est-à-dire que l'ancien hôpital ça va pas, alors on explique que le coût du nouvel hôpital unique serait, d'abord on va expliquer, on a commencé par expliquer la nécessité de l'hôpital pour justifier la fermeture de l'hôpital de Lourdes, car le but initial c'était la fermeture de l'hôpital de Lourdes et maintenant on va fermer les deux, pour un hôpital plus petit, plus rikiki, et bien figurez-vous que l'hôpital qui est proposé sera plus petit, mais pour gonfler le coût de la rénovation de l'hôpital actuel on étend les ailes, c'est-à-dire on augmente la surface, on nous propose d'augmenter la surface de l'hôpital actuel, alors qu'il n'y a pas un besoin évident, mais ça fait du chiffre. Alors il y a d'un côté des prix annoncés et des coûts qui ne sont pas forcément sincères, et ces coûts n'étant pas sincères il faut qu'il y ait une étude

et que l'on se prononce à partir de cela, on ne va pas engager des millions d'euros, on ne va quand même pas engager des millions d'euros s'en savoir que cela va devenir. Les contribuables aussi, y a un moment où les contribuables ne peuvent pas payer. Et sachez que dans le même temps la politique de santé est menée, elle est tellement dynamique d'ailleurs, qu'on s'aperçoit qu'il y a des gens qui n'ont plus accès aux soins, pas des dizaines de personnes ou des centaines, des dizaines de milliers de personnes ne peuvent plus se soigner. Parce que dans le même temps également, on étend le secteur 2 au détriment du secteur 1, et les gens n'ont pas toujours l'argent pour pouvoir se soigner. Donc la situation, elle est un peu Kafkaïenne, parce qu'on veut un hôpital et on nous explique qu'on pourrait se payer un hôpital alors qu'on n'est pas capable d'entretenir l'existant. Quand vous rentrez à l'hôpital de Tarbes vous voyez la guitoune à l'entrée, là où il y avait la barrière, c'est le premier truc qu'on voit, vous regarderez le taux de délabrement de cette guitoune, c'est la première vue que l'on a sur l'établissement. Dans le même temps pour les personnels, y a au moins ceux qui m'ont alerté, m'explique qu'au niveau de la tutelle et au niveau de l'ARS, on est en train de regarder la proximité où habitent les agents hospitaliers. Pourquoi ? Parce que les plus près iront travailler à cet hôpital, et comme il y aura trop de personnel les autres on les mutera dans la région. Donc perte d'emploi, perte d'activité, et cerise sur le gâteau, contrairement à l'étude du cœur de ville, du rapport sur le cœur de ville, qu'on a tous voté, mais peut-être certains ne s'en sont pas aperçu, et alors cerise sur le gâteau, on ne sait pas ce que deviendrait le vieil hôpital, ou l'ancien hôpital. Alors il pourrait effectivement être vendu, sachez quand même que y a 7 blocs opératoires qui sont neufs, les halls sont neufs, et il y a un certain nombre d'équipements qui sont neufs, et la salle de coronarographie est en train d'être refaite en ce moment, ça veut dire que tout cela ça partirait comme ça sous les butoirs du bulldozer, non. Imaginez le scénario, vous me direz catastrophe mais possible, que l'on ne s'intéresse plus à cet hôpital qu'il faille le vendre, puisqu'il faut des moyens pour se payer l'autre, faille le vendre, et supposer qu'un groupe privé le rachète, supposer qu'un groupe privé le rachète s'en est fini de l'hospitalisation publique dans les Hautes-Pyrénées. Voilà pourquoi je ne voterai pas cette motion.

M. LAHOILLE : Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT : Oui Monsieur LAHOILLE.

M. LAHOILLE : Je ne sais pas quel est le contentieux, je trouve anormal, qu'on se moque d'un orateur, d'un Conseiller Communautaire, qu'on fasse des commentaires derrière son dos. Chacun peut s'exprimer, Monsieur MONTROYA peut s'exprimer.

M. LE PRESIDENT : Chacun fait ce qu'il veut ici, je suis désolé.

M. LE PRESIDENT : Chacun fait et dit ce qu'il veut. Madame CURBET vous avez la parole.

MME CURBET : Merci Monsieur le Président. Donc Yannick tu m'as interpellé précisément sur le projet alimentaire territorial, dont des terres et je vais te dire quand même que moi je pense que les terres d'Orleix elles seront quand même plus, comment dire, plus propices à la culture de maraichages etc., que les terrains des coteaux. D'ailleurs, qu'il y a eu un projet quand même, il faut penser à l'eau, on manque d'eau, je pense que le Président de la Chambre d'Agriculture, Monsieur CAZAUBON, il ne me contredira pas au contraire, on n'est pas capable de faire des réserves d'eau et que là-bas à Orleix ils ne l'ont pas voulu pour les raisons que les terres sont de bonnes qualités. Voilà ce que je voulais vous dire, donc sur ce côté-là je pense que tu te trompes un petit peu. Et ensuite je vais dire, je vais juste dire, il y a eu un projet au siècle dernier qui a été loupé, c'est l'aéroport sur le plateau et on sait très bien que ça été, alors ne recommençons pas, ne recommençons pas parce qu'un projet plus on attend, et plus on attend plus on avance, il ne se fera jamais. C'est ce que je pense.

M. LE PRESIDENT : Yannick puis Monsieur LEHMANN.

M. BOUBEE : Oui très vite pour Ginette. J'ai dû mal m'expliquer. Ce que je voulais dire, s'agissant de la réserve d'eau de l'Ousse qui est sur Aureilhan et Séméac, on ne l'a pas voulu justement parce qu'on est pour une agriculture raisonnée, pour des circuits courts, etc., et que l'emplacement n'était pas judicieux, et tout le monde l'a reconnu après. On avait eu raison avant tout le monde, et heureusement, la bonne foi et la raison l'ont emporté. S'agissant du projet alimentaire territorial dont tu es en charge au niveau de l'agglo, on sait très bien que les agriculteurs, et en particulier dans l'ancien périmètre de la CCCO, moi je les entends à PYRENIA, moi j'entends Michel RICAUD, je ne sais pas si Michel RICAUD est là, quand on parle de Tarmac, sur l'occupation effectivement des terrains qui ont été préemptés sur l'agriculture, il a ce souci-là. Moi je l'entends, là actuellement il y a des hectares qui ont été acquis, c'est pour ça que je disais un peu de manière malicieuse, mais je suis tout à fait prêt à étudier ce qu'a dit Pierre MONTOYA, à qui je ne redonne pas la parole d'accord, mais sur la restructuration également de l'ancien hôpital, parce qu'aujourd'hui en termes de développement urbain, il faut construire la ville sur la ville. Tout ce que je voulais dire c'est que peut-être l'emplacement n'était pas optimum, quand on veut favoriser l'agriculture qui est une des activités essentielles d'un territoire rural. Je sais que TLP est rural, on l'a entendu avant le mois de janvier 2017, donc je défends maintenant l'agriculture. Voilà.

M. LE PRESIDENT : Monsieur LEHMANN.

M. LEHMANN : Je rassure l'auditoire je vais être court. Je vais expliquer pourquoi je ne prendrai pas part au vote non plus ce soir, parce que réellement c'est un sujet extrêmement important qu'on ne peut pas prendre à la légère, qui mérite réellement d'être assis sur un débat profond, et qui implique beaucoup d'arguments, beaucoup d'éléments et l'avis à la fois de spécialistes, de professionnels et du public. Donc aujourd'hui clairement même si c'est peut-être la solution finale qui prévaudra, on a un déficit d'informations sur ce projet. J'en étais resté la dernière fois où le Directeur de l'Etablissement devait venir présenter le projet, vous-même Monsieur le Président vous aviez dit oui c'est une bonne suggestion, on fera venir le Président pour qu'il puisse nous présenter les arguments qui doivent être pris en compte, mais aujourd'hui franchement cette seule motion est beaucoup trop légère pour que l'on puisse s'engager. Et je crois qu'un des points majeurs, à mon avis, c'est qu'une telle décision doit venir en déclinaison d'un schéma départemental d'organisation de la santé dans le département, dont ça sera évidemment le point focal, et donc la décision qui viendra déclinera logiquement de cette future organisation. La politique présentée, comme l'a dit Yannick BOUBEE, par le gouvernement doit aussi venir amender et infléchir peut-être la réflexion. Donc pour les raisons évoquées et je ne parle pas de la rentabilité financière où économique, parce que moi je suis sûrement ignorant sur le sujet, mais je ne suis pas au fait de la primeur à accorder à la construction par rapport à la modernisation des 2 existants. Donc pour toutes ces raisons, sur le plan intellectuel je ne suis pas en mesure de me prononcer sur cette motion, donc je m'abstiendrai. Je ne prendrai pas part au vote.

M. LE PRESIDENT : Avant de passer la parole à Madame RIVALETTO, je voudrais dire que cette motion, est une motion de principe. On évoque beaucoup de choses, des détails etc., mais on ne les connaît pas. À part le projet médical élaboré par les professionnels eux-mêmes, tout le reste on ne connaît rien. La seule chose que l'on sait, car il y a eu des études confirmées par la Chambre Régionale des Comptes, qui a effectué une mission auprès de l'hôpital. Elle préconise la création et la construction d'un hôpital commun entre Tarbes et Lourdes. La seule chose que l'on sait c'est que la construction d'un hôpital neuf entre Tarbes et Lourdes serait de l'ordre de 180 millions d'euros. Et la rénovation, modernisation des hôpitaux existants couleraient bien plus.

???? : Non c'est pas vrai ça.

M. LE PRESIDENT : Pardon ? Qui vient d'intervenir là ? Je n'ai pas entendu. Ecoutez je vous dis ce qu'il y a dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Pour le reste, je vais vous rappeler que, depuis 2007 on travaille sur ce dossier, plus de 10 ans. De 2007 à 2012, Monsieur le Maire de Lanne le sait bien puisque à l'époque c'était déjà le site de Lanne qui avait été retenu, il y a eu des réunions de travail, des professionnels, de tout le monde. Au mois de mars 2012, j'ai même reçu une lettre du Ministre de la Santé de l'époque, Xavier BERTRAND, me disant « j'ai le plaisir de vous faire savoir que l'Etat vous accompagnera pour la construction d'un nouvel hôpital Tarbes-Lourdes à hauteur de 50% ». C'était au mois de mars 2012. Deux mois après le Ministre de la Santé avait changé. Je crains si on continue à laisser faire les choses, que dans 1 an ou 2 on ait le Ministre de la Santé qui nous dise, très bien on va vous accompagner on donnera 50% sur la construction de l'hôpital et vous imaginez la suite. Comme dit Madame CURBET, il y en a marre de voir passer les trains. Attendons de voir ce que l'ARS va dire, ce que l'Etat va dire, quelles seront les modalités exactes, ce que les professionnels vont proposer. Je demanderai au Directeur de l'hôpital, quand on aura un peu plus de précision, de venir présenter le projet ici. Madame RIVALETTO.

MME RIVALETTO : Merci Président, je voulais dire que j'ai attendu, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propositions de la Ministre de la Santé. Il y a un seul problème qui s'impose à nous, c'est qu'il faut 9 ans pour former un médecin, et que aujourd'hui le corps médical est déficitaire partout. Nous avons dans le département 18 départs à la retraite, 7 arrivées. Il y a des médecins qui ont 83 ans, et qui travaillent à Saint-Lary et qui font toutes les conditions de parcours épouvantables, la neige, etc., à 83 ans je ne sais pas si un de nous serait susceptible de faire encore ce genre de métier. Je pense que personne pour attirer des médecins, il faut impérativement que nous ayons un plateau technique très très fort, pour que enfin on puisse sortir de ce marasme, et d'avoir des médecins par défaut qui ne font que passer. Nous avons construit à l'hôpital de Tarbes 12 blocs opératoires, nous n'avons jamais eu de chirurgiens pour les faire fonctionner, nous avons 3 blocs opératoires qui fonctionnent sur 12. Ils sont transformés, il y a du matériel qui coute affreusement cher, qui a été payé, mais qui ne sert à rien. Donc tant qu'on n'a pas de l'humain, parce que les médecins c'est la cheville ouvrière essentielle pour un hôpital, donc il faut absolument trouver un moyen de les attirer, et je pense que tant que nous n'aurons pas un établissement digne de ce nom, on n'aura jamais personne.

M. LE PRESIDENT : Exactement. Aujourd'hui, tout à fait, on a eu quelques médecins-chirurgiens brillants qui sont venus ici, ils sont restés quelques mois. Et si on veut avoir demain une offre de santé de qualité avec de jeunes praticiens, sans qu'on soit obligé d'aller les chercher à l'étranger, il faut qu'on puisse leur donner les conditions de travail modernes, les meilleures possibles, et on ne peut le faire dans l'établissement actuel, peu attractif. Monsieur SEGNERE.

M. SEGNERE : Merci Président. Je suis assez sensible à ce que vient de dire Madame RIVALETTO et j'y souscris, je pense que cette motion doit être votée avec un consensus le plus large possible, j'entends la fracture de ceux qui ne souhaite pas d'hôpital commun, mais je pense qu'on est ici une grande majorité à souhaiter un hôpital commun. J'ai été pour autant également sensible à ce qu'a dit Yannick BOUBEE, et je te pose la question Yannick, si dans cette motion on retire la phrase, ce document indique qu'un terrain serait envisagé pour la construction à mi-distance entre Tarbes et Lourdes, et qu'on engage rien de plus, est-ce que vous êtes prêt à la voter ? C'est ma seule question.

M. BOUBEE : Ta question est pertinente par rapport à ce que j'ai développé, elle se pose. L'inconnue néanmoins, et le fait nouveau, c'est ce qui s'est passé la semaine dernière, c'est la classification des hôpitaux. La motion elle ne l'évoque pas, et elle ne pouvait pas l'évoquer puisque ce plan 2022 n'existait pas lorsqu'elle a été rédigée. Moi ce dont j'ai peur, parce qu'il y a des inquiétudes quand même, au-delà de la sémantique de Madame la Ministre, y a 1 000 hôpitaux aujourd'hui, 1 039 hôpitaux dans le pays, il va y en avoir 200 de fermés. Donc j'ai peur qu'en intitulant la motion pour un hôpital commun Tarbes-Lourdes que ça puisse être

utilisé pour fermer l'hôpital de Lourdes par exemple. C'est ma crainte. Mais je la vote pour être très constructif, pour être positif, je peux la voter si en effet la phrase que tu indiques est enlevée, et si jamais il est indiqué explicitement qu'un hôpital de proximité à Lourdes restera maintenu. Voilà les 2 conditions.

M. LE PRESIDENT : Je suis désolé, vous ferez ce que vous voudrez, la motion je la présente, telle que le Département. Ceux qui ne veulent pas la voter ne la voteront pas. Entre nous, qu'on la vote ou pas, je ne suis pas convaincu que ça change grand-chose dans le paysage. Ceci étant il vaut mieux qu'on soutienne le projet de modernisation, plutôt que de regarder sans réagir. Madame BOURDEU.

MME BOURDEU : Oui juste un petit mot pour dire, même moi pourtant je suis Maire de Lourdes, et je sais que ça va entraîner pour la ville de Lourdes, pour son hôpital, mais moi je vais la voter cette motion, parce que moi je n'ai pas du tout les mêmes retours que Monsieur MONTOYA des personnels, mais je sais que les équipes médicales de Lourdes, médicales et puis paramédicales, et tout le personnel de Lourdes est complètement à bout, de tous nos attermolements, qu'ils attendent cette solution impérativement, pour eux il n'y a pas d'autres solutions, et vraiment ils en peuvent plus. Les 2 commissions médicales ont travaillé, de Tarbes, de Lourdes, ont travaillé à un projet commun, ils ont bossé, ils sont venus nous voir, les élus, le Maire de Tarbes, le Maire de Lourdes, le Président du Conseil Général, Départemental, les Sénateurs, les Députés, ils nous ont dit, ne nous laissez pas travailler sur un nouveau projet si vous devez encore vous disputer, parce que ce n'est pas la peine, tout le temps, tout l'investissement qu'on y met, c'est énorme le travail qu'ils font, et y a un copermo en fin d'année, dans la motion on parle peut-être janvier 2019, mais normalement il est en novembre 2018, et cette motion ce n'est qu'un appui au travail de tous ces gens, de ces médecins, de ce personnel des 2 hôpitaux qui ont bossé pour essayer de donner un avenir médical à la santé publique dans le département. Donc moi pour cela je voterai cette motion.

M. LE PRESIDENT : Merci. Madame DOUBRERE.

MME DOUBRERE : Oui Président, j'ai écouté moi aussi le plan santé, ce dont on n'a pas parlé ce soir ce sont les groupes hospitaliers de territoire, et y a pas quand même des décennies on parlait des réseaux villes-hôpital Tarbes-Lourdes-Pau, et combien de patients vont à Pau encore et même plus que jamais, et souvent par manque de lits déjà existants. Alors on est sur les groupes hospitaliers de territoire, qu'en sera-t-il demain ? Oui, il a dit, il faut maintenir les hôpitaux de proximité, mais qu'allons-nous décider à l'arrivée, moi je ne sais pas qui peut le dire aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT : Qui souhaitait intervenir tout à l'heure ? Y avait pas une main levée au fond ? Alors Monsieur GIRAL et Monsieur BEAUQUESTE après.

M. GIRAL : Oui merci Monsieur le Président. Moi je pense que pour voter cette motion, on peut aussi s'inspirer d'exemple proche de la région. Dans la région ex-Midi-Pyrénées, on a près d'ici 2 exemples très concrets, entre Foix et Pamiers d'une part, entre Castres et Mazamet d'autre part. Alors l'exemple Ariégeois de Foix-Pamiers je ne le connais pas nécessairement. Par contre je crois que l'exemple de l'hôpital de Castres-Mazamet est tout à fait transposable à notre situation, avec une ville de la taille comparable de Tarbes qui est Castres, et une ville de Mazamet qui est comparable en taille à celle de Lourdes, avec un équipement exactement à mi-distance, qui est moderne, qui est relié aux 2 villes dans des conditions tout à fait satisfaisantes, et qui parce que là je rejoins un peu ce que disait Madame RIVALETTO tout à l'heure, revêt finalement les caractères qui permettent d'attirer les praticiens sur place. C'est un exemple tout à fait intéressant qui fait qu'il faut se positionner en faveur de cette motion, à ceci près qu'à Castres-Mazamet ça fait largement plus de 10 ans que le pas a été franchi, et je crains que si nous nous perdons en discussion ici, et que si nous n'envoyons pas ce signal fort dès à présent, on rate le train.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur GIRAL. Monsieur BEAUQUESTE.

M. BEAUQUESTE : Moi aussi je voulais évoquer le cas de Pamiers-Saint-Girons, où ça été une réussite. J'ai été pendant 18 ans employé du Centre Hospitalier de Lourdes, et j'ai fait partie des plus virulents contre la fermeture de la maternité, et pour le maintien des 2 hôpitaux. Et c'est vrai que, en avançant en âge et sûrement en regardant de plus près, comme disaient certains, on manque de médecins, et de médecins de qualité, et de personnels soignants de qualité. Alors en ce qui concerne l'hôpital de Pamiers, Saint-Girons-Pamiers, ça a permis d'attirer des nouveaux techniciens et des gens beaucoup plus performants, du fait qu'il y ait un plateau technique, je ne fais que redire ce qui a été dit sûrement, mais ça été une réalité, ça a permis de, à un moment il n'y avait plus de gynécologue ça a permis de rouvrir des services de maternité et d'attirer des gynécologues Toulousains ou d'ailleurs, qui voyaient un avenir dans ces hôpitaux. Parce qu'il est très difficile actuellement pour un médecin à qui on dit vous savez l'hôpital de Lourdes risque de fermer et celui de Tarbes n'est pas très beau, de vouloir venir de Bordeaux, de Toulouse, ou de Paris pour prendre un poste en se disant, quel sera mon avenir là-bas dans quelque temps ? Donc ils souhaitent rejoindre des plateaux techniques neufs et des hôpitaux qui tiennent la route. Alors moi aussi j'étais plutôt contre la fermeture de l'hôpital de Lourdes, je me suis battu pas mal là-dessus, je n'étais pas tout seul, tout à fait même avec Jean un jour, je ne sais pas si il s'en rappelle, on avait pris un peu en otage le Directeur de l'ARS avec qui on s'était mis une plumée terrible, mais je crois que malheureusement l'avenir est à un hôpital commun. Après y a sûrement des guéguerres de territoire, en disant moi je le veux plus près de Rabastens, de Maubourguet, que de Lourdes. Mais Lourdes c'est quand même 2 ou 3 millions, avant c'était 5 ou 6, c'est 2 millions de personnes qui viennent, de Pâques à octobre, et des gens du monde entier, vous imaginez même l'image pour la France et pour les soins en général, et je crois qu'il est important même pour ces gens-là, d'avoir un plateau technique de qualité, et je suis proche des Béarnais, puisque je suis limitrophe, et je rejoins tout à fait ce que disait Madame DOUBRERE, de plus en plus les gens limitrophes des Pyrénées-Atlantiques vont sur l'hôpital de Pau et les cliniques Palois, qui ont eu l'intelligence avec l'hôpital de Pau, de se regrouper sur le pôle, sur un pôle avec un pôle de qualité, avec 3 IRM, 4 scanners enfin j'en rajoute, et si on ne prend pas le train en route on est mort, on aura vraiment un service médiocre, et je crois que si on veut un service de qualité et être bien soigné dans ce département, même si je renie un peu mes combats d'origine, moi je voterai pour cette motion parce que je crois qu'il ne faut pas laisser passer ce train, et les TGV à l'heure où l'on parle les trains avant allaient doucement, maintenant les TGV vont très vite et on ne les rattrape plus. Voilà.

M. LE PRESIDENT : Merci Jean-Claude. Quelqu'un souhaite encore intervenir ? Je soumetts donc ce texte à votre approbation tel qu'il a été rédigé.

Proposition adoptée à la majorité avec 89 voix pour, 14 voix contre et 18 ne participant pas au vote.

M. LE PRESIDENT : Plus rien n'étant à l'ordre du jour, je déclare close cette séance. Je vous remercie. Bonne fin de soirée.